



**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
DES TRAVAUX DE DERIVATION DE L'EAU DES CAPTAGES ' RANCON ' , ' MALOSSE-PAULIN ' ET ' LAGREVOL '
A L'INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE.
A LA CESSIBILITE DU FONCIER CONSTITUANT LES PPI.**

CONCLUSIONS MOTIVEES

De l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

Faisant suite à l'arrêté préfectoral N° BCTE 2024/3 du 19 Janvier 2024 portant ouverture de la présente enquête et à ma nomination par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand pour la conduire, J'ai rapidement pris contact avec les services de la Mairie d'Yssingaux pour en définir le calendrier et les modalités pratiques.

J'ai pris alors connaissance des éléments du dossier envoyé par la Préfecture. J'ai rencontré Monsieur Pierre Liogier, Maire d'Yssingaux et Président du SIPEP qui m'a fait part de l'historique du projet et de la détermination du Syndicat pour le conduire à son terme.

Les trois permanences planifiées que j'ai assurées se sont déroulées très sereinement avec peu de visites.

Mon analyse se résume ainsi :

-Dans son rôle de gestionnaire des ressources en eau potable sur la commune d'Yssingeaux, le SIPEP doit assurer un débit suffisant pour couvrir des besoins croissants et garantir une qualité de l'eau compatible aux normes de l'ARS ainsi que la sécurité de tous les captages situés sur son périmètre.

-Le dossier présenté à l'enquête publique atteste de la bonne qualité de l'eau captée, permet de déterminer précisément la nature des travaux nécessaires et leurs coûts pour mettre en conformité ces trois captages de conception vétuste et non encore protégés.

- Les courriers recommandés, préalablement envoyés par le SIPEP, ont permis d'informer individuellement chaque propriétaire concerné par la délimitation des PPI et PPR .Ceux qui se sont exprimés sont unanimement favorables au projet, partagent la démarche du SIPEP et l'absolue nécessité de protéger Les sources.

-Au vu de ces éléments positifs et sachant que la réalisation de ce projet permet de finaliser la rénovation et la protection de la totalité des 13 captages assurant l'alimentation en eau potable du secteur.

J'émet un avis FAVORABLE sans réserve à

La Déclaration d'Utilité Publique

des travaux de dérivation de l'eau des captages «Rancon »,

« Malosse-Paulin » et « Lagrevol » implantés sur la commune

d'Yssingeaux et de l'instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour de ces captages.

Fait à Blanzac le 28 Mars 2024

Joël LOURDIN, Commissaire-enquêteur

